

ATTESTATION D'ACCUEIL

Documents à fournir obligatoirement (originaux + photocopies)

Concernant l'hébergeant :

- Contrat de location (bail) ou titre de propriété mentionnant la surface du logement
- Justificatif de domicile : dernière quittance de loyer, facture EDF ou Eau, facture de téléphone fixe (pas de portable)
- Titre de séjour (dont l'adresse doit impérativement être à jour)
- Carte d'Identité ou Passeport Français ou Européen
- Justificatifs de ressources (percevoir au minimum le SMIC) : 3 derniers bulletins de salaire ou avis de paiement France Travail et dernier avis d'imposition sur le revenu, etc.
- Timbre fiscal obligatoire de 30 €
- Pour les mineurs invités et non accompagnés : l'attestation sur l'honneur rédigée en français (avec signature légalisée) du ou des parents ayant l'autorité parentale.

Concernant l'hébergé :

Pour remplir le formulaire préfectoral, les renseignements suivants sont indispensables :

- Noms, prénoms, date et lieu de naissance
- Adresse complète à l'étranger
- N° de passeport
- Dates précises et durée exacte du séjour en France
- Attestation de prise en charge des frais médicaux par une assurance (soit par l'hébergeant soit par l'hébergé)

N.B : en cas de doute M. le Maire ou un élu peut vérifier le logement.